

# INFORMATION AUX PARENTS

2025-2026

2<sup>e</sup> année

## LA COMMUNICATION ÉCOLE-MAISON

La communication entre l'école et la maison est un outil essentiel à la réussite scolaire de votre enfant. Ce feuillet se veut un outil d'information afin que vous soyez renseignés sur les principales évaluations qui auront lieu tout au long de l'année et les moments d'évaluation prévus.

	Date de remise et disponibilité via Mozaïk	Valeur
1re communication	15 octobre 2025	
1er bulletin	19 novembre 2025	20 % du résultat final de l'année.
2e bulletin	13 mars 2026	20% du résultat final de l'année.
3e bulletin	30 juin 2026	60% du résultat final de l'année

La note finale au bulletin est une combinaison de notes recueillies et d'observations en cours d'étape et en fin d'étape.

**En cours d'étape**, la nature d'une évaluation peut correspondre, par exemple à un travail en classe, une situation d'évaluation, une entrevue, un laboratoire, une dictée, un entretien tête à tête, un atelier, une évaluation en lien avec le matériel pédagogique utilisé,...

Disciplines	Notes communiquées au bulletin			Date des épreuves de fin d'année Informations à venir
	1 <sup>ère</sup> Étage	2 <sup>e</sup> Étape	3 <sup>e</sup> Étape	
Français	Lire	X	X	X
	Écrire	X	X	X
	Communiquer		X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème		X	X
	Raisonner	X	X	X
Anglais	Communiquer		X	X
	Comprendre des textes lus et entendus		X	X
Culture et citoyenneté québécoise			X	X
Arts plastiques			X	X
Art dramatique			X	X
Éducation physique et à la santé			X	X
				Travail en équipe

La CSRDN applique la politique d'absence aux épreuves uniques citée dans le Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles pour les épreuves obligatoires du Ministère et pour les épreuves locales imposées par celle-ci.

Les épreuves obligatoires relèvent du Ministère ou du CSSRDN. Les organismes scolaires les font passer aux élèves dans des conditions uniformes et à une date ou période retenue dans un horaire officiel.

**À moins d'autorisation** ou d'une **raison jugée valable par la direction d'école**, l'élève doit être présent lors de la passation des épreuves obligatoires ministérielles ou de l'organisme scolaire. Veuillez noter que votre enfant doit être présent lors des évaluations de fin d'année. **Il peut obtenir la note de 0 s'il s'absente sans motif valable.**

**Il est à noter que les voyages ne sont pas des raisons valables de s'absenter.**